

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN**

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Soleiha à Bessières.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

CCCB : Daniel ANTIPOU, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Patrick CATALA, Christian ROUGE

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Brigitte GALY, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

CCVA : Nathalie GILARD, Marie-Hélène PEREZ, Roger VIALAS

Absents ayant donné pouvoir : Jean BOISSIERES à Gilles MARTIN, Didier LAFFONT à Didier CUJIVES, Véronique CHÈNE à Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ à Patrice SEMPERBONI, Jeanine GIBERT à Guy NAVLET

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Finances

Délibération n°: 18/84

Objet : Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne apporte chaque année, depuis 2015, un soutien technique et financier au PETR dans le cadre d'un pacte territorial. Le Président rappelle que le Conseil Syndical a délibéré favorablement le 6 mars 2018 pour demander une aide du Conseil Départemental au titre de l'année 2018.

Ce soutien doit être formalisé par une convention annuelle qui en précise les modalités d'application.

Elle précise l'appui technique et la participation du Conseil Départemental aux charges de fonctionnement de la structure pour la réalisation de son programme annuel à hauteur de 23 000 euros, ainsi que les engagements du PETR Pays Tolosan, à savoir :

- Transmettre le programme détaillé des actions réalisées sur l'année
- Fournir le rapport financier de la structure, avec à l'appui l'évaluation quantitative de l'ingénierie territoriale concernant l'année pour laquelle la subvention a été allouée ;
- Associer le Conseil Départemental de la Haute-Garonne aux Comités de Pilotage, Comités de Programmation et toute autre réunion nécessaire à la coordination de l'ingénierie et des contractualisations territoriales dont il a la charge ;
- Transmettre toutes les études engagées par le PETR Pays Tolosan, pouvant intéresser les champs d'actions du Département sur le territoire et associer le Conseil départemental aux réunions dédiées ;
- Communiquer toute modification des statuts ou de la composition des membres du Bureau ou du Conseil Syndical.

Le Président propose au Conseil Syndical de délibérer pour :

- Renouveler cette convention au titre de l'année 2018
- Mandater le président pour signer cette convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 26 juin 2018
Au registre sont les signatures